

Objet : Procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale sur la courbe
Présenté aux : Membres de l'Association des étudiants en Droit
Par : Vanessa Lapointe
Date : Lundi le 18 novembre 2013
Lieu : Local B-2245

1. Constatation du quorum

Le quorum est constaté. Au moins 5% des membres de l'Association des étudiants en droit sont bel et bien présents, soit au moins 90 étudiants.

2. Ouverture

Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire à 11h39.

Président d'Assemblée : Dominique Noël

Secrétaire d'Assemblée : Vanessa Lapointe

Le président d'Assemblée souhaite la bienvenue aux étudiants en expliquant que celle-ci fut convoquée par pétition sur le sujet de la « courbe », ou le système de notation.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par François-Alexandre Guay

Appuyée par Christine Shanks

Camille Marcoux dénonce le fait que l'ordre du jour ait été amendé samedi. Elle demande une convocation d'une Assemblée Générale spéciale sur le point qui a été ajouté, soit le point 5, « Propositions de l'Assemblée ». Elle dit qu'il aurait été plus juste que les étudiants aient la chance de se préparer sur ce point. Le président de l'exécutif de l'AED explique les circonstances de l'ajout du point, soit que Dominique Noël, à titre personnel, a demandé l'ajout du point à ce moment et qu'il fut communiqué le plus tôt possible. Il ajoute que s'il y a lieu de

convoquer une autre Assemblée générale pour des questions académiques de toutes sortes, il encourage les étudiants à passer par les canaux et procédures normales.

Camille Marcoux demande à l'AED de prendre le mandat de convoquer une nouvelle Assemblée générale qui traitera des enjeux académiques.

Dominique Noël souligne qu'il est ouvert à évacuer le point, comme il a été ajouté en dehors des délais de convocation, et que si on veut le maintenir, il faudra demander une dérogation.

Camille demande d'évacuer le point à l'instant.

François-Alexandre Guay demande de quel point il s'agit.

Dominique rappelle qu'il s'agit du point 5 à l'ordre du jour « Propositions de l'Assemblée ».

Mathieu Santos-Bouffard propose une dérogation aux règlements généraux pour conserver le point à l'ordre du jour là où il est.

Sa proposition est appuyée par Arianne Villemaire.

La dérogation est adoptée aux deux tiers. Le point est maintenu.

Aucune demande de vote sur l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Discussion sur la courbe

La proposition qui émane de l'Assemblée est présentée par Christopher Chartrand. Il met au clair sur ce qui est entendu par le concept de majoration. Il s'est entretenu avec diverses associations étudiantes de d'autres universités qui lui ont communiqué leur fonctionnement académique. La majoration existe pour les résultats qui sont trop bas. Par exemple, lorsqu'une moyenne est à 40 %, le professeur ajoute 20 % à tout le monde (il s'agit d'un système de barème). Le problème qu'il attaque c'est la majoration avec une courbe, soit que la moyenne soit toujours à B-. C'est l'idée de décréter arbitrairement que les échecs démesurés sont acceptables qui dérange selon lui. En effet, il souligne qu'avec une courbe, qu'il doit y avoir des échecs de façon systématique. Il a aussi eu vent de certaines critiques par rapport à son article. Il dit qu'il est conscient de la méthode socratique utilisée aux États-Unis. Il a cité les sources

dont il croit en la crédibilité scientifique. La courbe est un procédé statistique avec les mêmes conséquences partout. Les professeurs prennent systématiquement la peine de spécifier que tous les problèmes académiques sont multipliés par la courbe. Il explique pourquoi il a beaucoup d'études américaines (disponibilité, nationalité des personnes imminentes). Il parle des conséquences comme la dépression, etc. Il dit aussi que 40% des gens en droit commencent le programme significativement plus heureux qu'en le finissant. Il parle de perte de motivation, de volonté, de curiosité intellectuelle (courbe à la baisse). Cela crée des schémas négatifs. Il parle aussi du volet social et d'individualisme. Sur le plan strictement académique, une courbe va à l'encontre de la mission éducative d'une université. Il parle du climat de motivation externe et non interne. Il soutient que la courbe dénature le processus éducatif ; le meilleur étudiant de la classe ne comprend pas nécessairement la majorité de la matière. En conclusion, il demande de donner un mandat à l'AED de proposer des alternatives à la courbe.

Appuyée par Cassandra Blouin.

Mathieu Santos-Bouffard propose de limiter le droit de parole à 3 minutes.

Appuyé par Leo Parent-Sirois.

Étienne Gabrysz-Forget demande le vote.

La proposition est adoptée à quasi-unanimité.

Robin Mercier-Villeneuve remercie son collègue, mais dit que c'était à la demande des étudiants que la courbe avait été instaurée et il se questionne à savoir si on ne referait pas les erreurs du passé en retournant à d'autres solutions. Il demande s'il y a des alternatives spécifiques qui peuvent être circonscrites.

Alexandre Morin prend la parole et spécifie qu'au décanat, l'initiative de l'Assemblée est connue. Il comprend qu'on est limité dans le temps mais il demande une position claire émanant de l'assemblée afin de pouvoir la communiquer au décanat de façon non-équivoque.

Julien Nepveu-Villeneuve prend la parole. Il dit qu'il faut se questionner à savoir pourquoi on est une des seules Facultés en droit où on n'évalue pas nos apprentissages par rapport aux objectifs, mais on l'évalue par rapport aux autres. Il pense qu'il faut considérer une négociation car il croit qu'il y a d'autres méthodes même si personnellement nous ne goûteront pas à ces méthodes, qui seront établies à long terme.

Anna Toledano prend la parole et dit qu'elle aimerait proposer une alternative. La courbe existe pour diminuer les échecs et avoir une justice entre les différentes sections. Elle propose donc une majoration simple, et pour équilibre entre les sections, on fait la moyenne de toutes les sections et on enlève ou ajoute un pourcentage en proportion.

Elle propose l'amendement suivant à la proposition de Christopher Chartrand :

L'association prend formellement position pour un système de moyenne générale entre les sections.

Appuyée par Ozzy Gdalevitch.

Débat sur l'amendement :

Guillaume Charlebois dit qu'on brûlerait des étapes avec cet amendement car il y a des tonnes d'autres solutions à étudier avant d'en décider ainsi. Il pense qu'il vaut mieux prendre une position générale et d'éventuellement procéder par voie de sondage.

Vincent Blais-Fortin dit qu'il pense qu'on devrait plutôt prendre position à l'effet d'étudier la question plus en profondeur.

Jeremy van Doorn dit que des moyennes hautes qui seront baissées empêcheraient possiblement le groupe au complet d'avoir des notes hautes dans le cas où il y a aurait une grande disparité entre les moyennes de groupe et ainsi pense aussi qu'on devrait étudier d'autres solutions.

Camille Aubin dit que comme les sections ont différents professeurs et évaluations, il ne serait pas bon de procéder ainsi.

Julien Nepveu-Villeneuve dit qu'il s'agit d'un débat où les gens n'ont pas tous les mêmes informations. Il faudra étudier la question plus profondément.

Etienne Gabrysz-Forget dit qu'il faut déjà démontrer qu'on est contre la courbe avant même de discuter de pistes alternatives.

Dominique Noël demande de passer au vote sur l'amendement.

L'amendement est battu.

Amy Khoury dit que la courbe a été instaurée au début pour venir balancer plusieurs sections avec le même cour, mais avec des examens différents. Elle souligne les aspects bénéfiques de la courbe, mais qu'elle est devenue passée date et qu'il est temps d'aller de l'avant. C'est à l'externe, en tant qu'ambassadeur de la Faculté de droit, qu'un étudiant peut en subir les répercussions, en outre dans la recherche d'emploi. C'est un fardeau bien trop lourd de demander aux étudiants d'expliquer la courbe aux employeurs pour justifier leur dossier académique. Les recruteurs des grands cabinets le savent, mais ce n'est pas seulement cela qui compte. C'est difficile que de toujours devoir expliquer que le B est parfois moins bon que le C+ sur un relevé de notes. Cela fait en sorte qu'on ne peut pas représenter notre Université correctement. Les cours non courbés sont évalués avec les barèmes du 2^e cycle. Il ne faut pas juste penser court terme, mais long terme aussi. Cette méthode d'évaluation pourrait être une bonne alternative à court terme selon elle.

Audrey Chevrette, la vice-présidente aux affaires académiques, propose un amendement. Elle serait prête à former un comité ad hoc pour se pencher sur la question dans la mesure où l'Assemblée Générale se positionne contre la courbe.

L'amendement est appuyé par Christopher Chartrand.

François-Alexandre Guay souligne une contradiction entre l'amendement et la proposition principale. Le président écarte le point d'ordre soulevé par François-Alexandre.

Guillaume Charlebois demande, dans le cas où on forme un comité ad hoc, ce que fera l'AED comme représentation.

Alexandre Morin fait un point d'information et explique qu'on peut tout de même discuter avec le décanat concernant les autres formes d'évaluation possible.

Julien Nepveu-Villeneuve questionne la VP aux affaires académique à savoir comment on va choisir les membres du comité ad hoc.

Un membre de l'assemblée propose qu'il serait intéressant que le comité soit représentatif.

Audrey Chevrette dit qu'elle est d'accord que ça doit être représentatif et qu'elle est ouverte aux propositions à ce sujet.

Dominique Noël explique que, généralement, l'exécutif fait un appel de candidatures et que si on ne peut pas accommoder tout le monde, le CE fait un choix et le CA l'entérine.

Camille Aubin mentionne que le comité ad hoc permettra de faire des recherches plus approfondies sur les alternatives à la courbe, afin de ne pas présenter des solutions spéculatives et de paraître plus crédible auprès du décanat.

Camille Marcoux fait un commentaire sur le sous-amendement. Elle veut enlever le pouvoir discrétionnaire à l'AED. Elle pense qu'il vaudrait mieux que le comité soit ouvert à tous.

Sylvianne Fréchette dit qu'il ne serait pas fermé aux étudiants, mais elle souligne que ce n'est pas pratique et pas possible au niveau organisationnel de ne pas limiter le nombre d'intervenants dans ce genre de comité.

Jeremy van Doorn dit qu'il se pourrait, dans un cas où il n'y aurait pas de sélection, que le comité ne soit pas plus représentatif, le hasard ne pouvant équilibrer le nombre d'intervenants de chaque catégorie d'étudiant.

Robin Mercier-Villeneuve dit qu'il pense qu'un comité de dix personnes ne pourrait être effectif dans le genre de recherches qu'il faudra faire.

Aref Kodeh pense qu'il faut que l'effectif soit limité à une dizaine de personnes mais que les commentaires de la population étudiante soient récoltés par eux pour une question de représentativité.

Alexandre Morin dit qu'on pourrait ouvrir la plate-forme de sondage qui existe déjà afin de le faire.

Camille Aubin réitère que si c'est ouvert à tous, il n'y aura pas de moyen de s'assurer que les gens sur le comité ad hoc soit représentatif. C'est aussi un comité qui va faire beaucoup de recherches alors si c'est un comité fixe, il pourra y avoir une avancée constante. C'est donc préférable au niveau de la rigueur et de la continuité de la recherche.

Nicolas Archambault demande la mise au point immédiate.

Appuyé par Jonathan Denis.

La proposition de mise au point immédiate est adoptée aux deux tiers.

L'amendement est adopté à la majorité simple des voix.

Camille Marcoux voudrait faire un sous-amendement, demandant que toutes les propositions de ce comité sont soumises à l'Assemblée générale.

Camille Marcoux proposerait que le comité soumette en Assemblée générale les différentes alternatives soulevées pour les y voter.

Dominique Noël rappelle que, selon la procédure, l'Assemblée générale ne peut se prononcer sur deux propositions alternatives, si le comité avait plus qu'une proposition. Il faudrait alors tenir un référendum au scrutin secret et non une Assemblée générale.

Nareg Froundjian propose que les propositions étudiantes pour le comité soient disponibles en ligne sur un forum de discussion.

Dominique Noël dit que ça revient au point d'information de la présidence.

Jeremy van Doorn demande si le comité pourrait discuter avec le décanat au fur et à mesure ou doit attendre que l'Assemblée générale entérine chacune des propositions.

Le proposeur dit qu'elle ne comprend pas comment on pourrait parler au décanat sans position.

Vincent Blais Fortin dit que nos positions devraient être choisies en Assemblée générale ou par référendum mais pas nécessairement en vote binaire privilégiant plusieurs propositions.

Sylvianne Fréchette demande si la présidence ou la vice-présidence aux affaires académiques peut expliquer la fréquence et le fonctionnement des travaux du comité de réforme du bac.

Alexandre Morin explique que cela se termine ce jeudi. Ce n'est pas dans le cadre de ce comité qu'on ferait les revendications mais, plutôt dans un nouveau comité. Lorsque l'AED aura un mandat clair, elle pourra avoir le levier pour modifier la méthode d'évaluation. Il invite l'Assemblée à donner la latitude à l'AED de commencer à discuter, sans se lier, et ensuite on pourra le renvoyer à l'Assemblée. Il est très favorable à cela.

Julien Nepveu-Villeneuve résume qu'il s'agit d'une création de comité qui fasse des recommandations qui pourront être expliquées devant une Assemblée générale. Le cas échéant, l'Assemblée générale pourra demander un référendum.

Nicolas Archambault dit que puisque le comité sera formé de façon représentative et considérant que la population étudiante aura son mot à dire il propose de faire confiance au comité et ne pas renvoyer cela en Assemblée générale.

Christopher Chartrand demande la mise au point immédiate.

Appuyé par Julien Nepveu-Villeneuve.

La mise au point immédiate est adoptée à la majorité manifeste des deux tiers.

Le sous-amendement est adopté à majorité.

Retour à la discussion sur l'amendement principal :

Colin Pratte a une idée pour dessiner un symbole sur les examens finaux. Un point d'ordre est demandé par Julien Nepveu-Villeneuve et Mathieu Santos-Bouffard. Le président déclare l'intervention hors d'ordre et invite à rester sur l'amendement.

Florence Gill-Royal, concernant la sélection du comité ad hoc, demande qu'il n'y ait pas de nom associé au dossier et ainsi que la sélection soit faite en toute anonymat avec l'usage du code p0.

Sous-amendement appuyé par Julien Nepveu-Villeneuve.

Camille Aubin dit que ces étudiants au final seront connus et elle pense que de soumettre les dossier anonymement ne sert à rien.

Dominique Noël explique que Florence voulait plutôt demander l'anonymat pour la sélection afin d'assurer une transparence lors de celle-ci.

François-Alexandre Guay demande la mise au point immédiate.

Appuyé par Mathieu Santos-Bouffard.

La proposition de mise au point immédiate est adoptée aux deux tiers.

Le sous-amendement est adopté à majorité manifeste des voix.

Anna Toledano demande la mise au point immédiate sur l'amendement.

Fedor Jila appuie la demande de vote sur la mise au point immédiate

La proposition de mise au point immédiate est adoptée aux deux tiers.

L'amendement est adopté à la majorité manifeste des voix.

Jean-Nicolas Bissonnette propose que ce comité soit créé peu importe la position de l'Assemblée générale sur la courbe, et voudrait ainsi scinder la question sur ce point.

Appuyée par Vincent Blais-Fortin.

Amy Khoury propose que l'AED ait toute la latitude voulue pour démarrer les négociations avec le décanat.

Julien Nepveu-Villeneuve fait un point d'ordre en disant qu'on ajoute des amendements qui nous empêchent d'évacuer le point principal qu'est celui de la courbe – il rappelle que la proposition de scission doit être votée à majorité simple. Le président lui donne raison.

Jean-Nicolas Bissonnette propose à nouveau de scinder le point et que le point 3 soit traité séparément.

C'est appuyé par Nareg Froundjian.

Adopté à la majorité.

Mathieu Santos-Bouffard demande la mise au point immédiate de la proposition sur la création du comité *ad hoc*.

Appuyé par François Alexandre Guay.

La proposition de mise au point immédiate est adoptée aux deux tiers.

La proposition est adoptée à majorité manifeste.

L'Assemblée passe au vote.

Point 4 adopté à la majorité.

Vote sur le vote de la question 3.

Le vote est adopté.

Nous passons au vote de la question 3, qui traite de la création du comité *ad hoc*.

La création du comité *ad hoc* est adopté à la majorité.

Sur la proposition principale :

Mathieu Santos-Bouffard dit que vu que ce sera un très long débat, il pense qu'il faudrait qu'on règle certains problèmes comme la méconnaissance des professeurs à l'endroit de la courbe. Il propose que la Faculté informe les professeurs sur le fonctionnement de la courbe.

Etienne Gabrysz-Forget dit qu'on devrait se positionner contre la courbe pour éviter cela, malgré le fait qu'il y aura un comité ad hoc.

Camille Marcoux dit qu'on n'a pas à se restreindre car le débat sera pris en considération avec le constat que la courbe nuit aux étudiants, et de voter contre la courbe c'est de voter contre les effets. Selon elle cela devrait orienter le comité ad hoc dans ses travaux.

Camille Aubin clarifie que maintenant que l'on a scindé les deux propositions, ce vote est un vote contre la courbe.

Anna Toledano propose la mise au point immédiate de la proposition principale.

Appuyé par Mélisandre Shanks.

La proposition de mise au point immédiate est battue.

Christopher Chartrand dit qu'on doit prendre une position claire ici afin d'orienter le comité ad hoc et de se positionner CONTRE la courbe.

François-Alexandre Guay demande une solution temporaire afin que l'AED puisse faire pression sur la Faculté pour qu'elle encourage et facilite la majoration dans l'intérim.

Demande de vote sur l'amendement proposée par Maxime Soulière sur l'amendement à l'effet que l'AED puisse entamer des discussions avec la Faculté dans l'intérim, afin que les professeurs soient mieux éduqués sur l'utilisation de la courbe.

Appuyée par Audrey Chevette.

Adopté à l'unanimité.

Nicolas Archambault commente que parfois la courbe l'a sauvé et donc qu'il y a des bons côtés à son application. Il souligne qu'il faut en effet les considérer. Il demande que la proposition principale soit remise, en attente des conclusions du comité ad hoc.

Appuyé par Geneviève Claveau.

Jeremy van Doorn précise que plutôt que de renvoyer une proposition de ce genre à une autre Assemblée, il serait préférable de voter maintenant et de la battre si l'on décide d'attendre un autre moment pour la réévaluer, chose qui pourra être faite à la prochaine Assemblée..

Julien Nepveu-Villeneuve intervient pour suggérer plutôt le renvoi à un comité. Dominique Noël intervient pour rappeler que l'Assemblée est saisie d'une proposition de remise et non de renvoi.

Camille Aubin intervient aussi sur la question de remise. On pourrait voter tout de suite mais si on vote contre cette proposition ça ne veut pas dire qu'on est pour la courbe ; le comité ad hoc pourra se pencher sur l'étude de la courbe des deux côtés au même titre qu'il pourra faire ses recherches sur les autres alternatives.

Nareg Froundjian dit que la remise est une bonne idée et c'est pour cela qu'on a créé un comité.

Mathieu Santos-Bouffard demande la mise au point immédiate sur la proposition de remise.

Appuyé par Sylvianne Fréchette

La proposition de mise au point immédiate est adoptée aux deux-tiers des voix.

La proposition de remise est battue.

Ozzy Gdalevitch demande la mise au point immédiate de la proposition principale.

Appuyé par Sylvianne Fréchette

La proposition de mise au point immédiate est adoptée aux deux tiers.

La proposition principale, tel qu'amendée, est adoptée à majorité manifeste.

Étant donné l'heure, Alexandre Morin propose la levée de l'Assemblée.

Appuyée par Jeremy van Doorn

Colin Pratte demande le vote.

La levée est adoptée à majorité manifeste.

5. Propositions de l'Assemblée

6. Questions des membres

7. Fermeture

Levée de l'Assemblée générale à 12h54.